

## BIENVENUE à ACTISUB

Sans vouloir tomber dans un système administratif torride, voici quelques renseignements indispensables à la bonne vie du club. Merci du soin que vous apporterez à remplir ces quelques lignes...

Mme <input type="checkbox"/> , Melle <input type="checkbox"/> , M. <input type="checkbox"/>	NOM :		
	Nom de naissance pour les femmes mariées :		
	Prénom :		
Date de naissance :	N°département :	Lieu :	
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		
Adresse @mail :			

*Renseignements portés sur la licence fédérale*

**N° de Téléphones** : Domicile : Avec répondeur : Oui : , Non   
 Portable :  
 Travail :  
 Ces numéros de téléphones permettent de vous joindre par exemple en cas d'annulation de plongée

**Profession** :

**Allergies** : à l'aspirine : Oui , Non   
 Autres :

**Votre niveau de plongée actuel** (préciser l'année d'obtention) :

Débutant	Technique de plongée					Enseignement de la plongée		
	Niveau 1 (Brevet élémentaire)	Niveau 2 (1 <sup>er</sup> échelon)	Niveau 3 (Autonome)	Niveau 4 (2 <sup>ème</sup> échelon)	Niveau 5 (Directeur de plongée)	Initiateur	MF1 (Moniteur fédéral 1 <sup>er</sup> )	MF2 (Moniteur fédéral 2 <sup>ème</sup> )
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Formation désirée** :

**Nom de votre ancien club** :

**Assurance individuelle accident et assistance** (voir paragraphe « Assurances » en pages 7 et 8)

Je désire contracter une assurance individuelle accident : Oui : , Non

Choix de la couverture :  
 Loisir 1 au tarif de 20,10 € : , Loisir 1 TOP au tarif de 39,20 € :   
 Loisir 2 au tarif de 31,15 € : , Loisir 2 TOP au tarif de 50,25 € :   
 Loisir 3 au tarif de 54,30 € : , Loisir 3 TOP au tarif de 83,00€ :   
 Piscine au tarif de 11,60€ :

**Vos centres d'intérêt** : Chasse : , Biologie : , Archéo : , Photo : , Tourisme :

Autres (précisez) :

**Avez-vous par ailleurs les diplômes suivants** :

Permis bateau : Oui : , Non :  Certificat restreint de Radio téléphonie : Oui , Non :

Brevet de secourisme : (précisez l'intitulé du brevet et l'année d'obtention) :

<p><b>Joindre impérativement au formulaire d'inscription</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un <b>certificat médical</b> récent de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (Se reporter au paragraphe « Certificat médical » en page 2)</li> <li>2. <b>1 photo d'identité</b> pour les nouveaux membres (l'envoi par mail est suffisant)</li> <li>3. Votre <b>règlement par chèque</b> à l'ordre de <b>ACTISUB</b> (tarifs en page 2)</li> </ol>	<p>Date : Signature :</p>
--	-------------------------------

**Et maintenant... Bonnes plongées**

Cadre réservé au club :			
Paiement : mode	Montant	Date	Licence saisie le

## Tarifs Saison 2016 / 2017

Extrait des tarifs Actisub – l'ensemble des tarifs peuvent être consultés sur le site Internet du club

### Adhésion

	Plongée Bouteille	Formation (*)		Etudiants & scolaires	Encadrants
		N1	N2/N3/N4		
Adhésion	155 €	155 €	155 €	120€	105€
Formation (*)		125 €	255 €		
<b>Total</b>	<b>155 €</b>	<b>280 €</b>	<b>410 €</b>	<b>120€</b>	<b>105€</b>

Formation théorique seule (pour les adhérents)	<b>30 €</b>
Formation Nitrox (pour les adhérents)	<b>65 €</b>
Formation Nitrox confirmé (pour les adhérents)	<b>110 €</b>
Droit d'entrée pour un plongeur non adhérent	<b>5 €</b>

### (\*) forfait formation incluant

- La licence FFESSM (assurance en R.C.) et l'adhésion
- La formation en piscine en mer et théorique
- La fourniture de bouteille, gilet et détendeur
- L'enregistrement auprès de la FFESSM / CMAS et la délivrance des diplômes

Adhésion pour un licencié d'un autre club affilié à la FFESSM, retirer **39€** au tarif

## Certificat médical

- **Pour la formation niveau 1, niveau 2 et niveau 3**  
Qualification du médecin : médecin généraliste ou médecin du sport ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral  
Formulaire à utiliser : **formulaire Page 3** pour médecin généraliste, **formulaire Page 5** pour médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral
- **Pour la formation niveau 4 ou plus**  
Qualification du médecin : médecin du sport ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral  
Formulaire à utiliser : **formulaire Page 5** pour médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral
- **Pour les encadrants (E2, E 3 & E4)**  
Qualification du médecin : médecin généraliste ou médecin du sport ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral  
Formulaire à utiliser : **formulaire Page 3** pour médecin généraliste, **formulaire Page 5** pour médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral
- **Pour l'exploration** (plongeur ayant déjà un niveau de plongée et ne passant pas un niveau supérieur)  
Qualification du médecin : médecin généraliste ou médecin du sport ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral  
Formulaire à utiliser : **formulaire Page 3** pour médecin généraliste, **formulaire Page 5** pour médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

Je soussigné, Docteur :

certifie :

- avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (cf. verso)
- avoir examiné :

Mr, Mme, Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités sub-aquatiques.

Fait à :

le :

Signature et tampon (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

---

### Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive ; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable , la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)

## CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
<b>Cardiologie</b>	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Hypertension artérielle non contrôlée  Infarctus récent et angor  Péricardite  Traitement par anti arythmique Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*)
<b>Oto-rhino-laryngologie</b>	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
<b>Pneumologie</b>	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie  Traumatisme thoracique
<b>Ophtalmologie</b>	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
<b>Neurologie</b>	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
<b>Psychiatrie</b>	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
<b>Hématologie</b>	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
<b>Gynécologie</b>		Grossesse
<b>Métabolisme</b>	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
<b>Dermatologie</b>	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entérologie</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
<b>Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication</b>		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
<b>Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral</b>		
<b>La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N. ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.</b>		

Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique       Médecin fédéral n°  
 Médecin du sport (qui ne peut pas signer ce document s'il s'agit d'un enfant de 8 à 14 ans qui n'est pas Niveau 1, d'un plongeur handicapé ou pour la reprise de la plongée après un accident de plongée)

Certifie

Avoir examiné ce jour

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Né(e) le \_\_\_\_\_  
 Demeurant \_\_\_\_\_

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir  
 à la pratique des activités fédérales de loisir suivantes :

- à l'enseignement et à l'encadrement de la plongée  
 à la préparation et à la présentation du brevet suivant :

Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

- de la plongée subaquatique avec scaphandre  
 de l'ensemble des activités fédérales de loisirs à l'exception des activités indiquées ci-dessous :

Pour la surveillance médicale des enfants de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :

- 6 mois       1 an

Que l'enfant désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la discipline suivante :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

- de contre-indication à l'ensemble des compétitions fédérales  
 de contre-indication aux compétitions dans la discipline suivante :

Remarques éventuelles :

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature et cachet

Nombre de case(s) cochée(s) :  (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
	NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT							
GARANTIES LOISIRS DE BATE								
CATEGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Frais de recherche et de sauvetage (e)	1 738 €		3 850 €		6 745 €			
Frais de caisson hyperbare	39 345 €		39 345 €		39 345 €		39 345 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e)	7 869 €	39 345 € (a)	27 541 €	39 345 € (a)	31 473 €	300 000 € (a)	7 869 €	39 345 € (a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	141 € (b)	Inclus	141 € (b)	Inclus	141 € (b)	Inclus	141 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 52,28 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) (e)	Sans limitation de somme (c)							
Avance sur frais à l'étranger	À l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA.							
Avance sur caution pénale à l'étranger	12 970 €		12 970 €		12 970 €		12 970 €	
Capital en cas d'invalidité permanente totale	11 241 €		39 345 €		89 929 €		11 241 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 869 €		23 606 €		44 965 €		7 869 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme (c)							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	1 613 €							
<b>GARANTIES LOISIRS TOP (a)</b> (garanties de base + option Assurance voyages plongée MOULINÉ ET/OU DÉCÈS) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongés pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 766 € par bénéficiaire et 33 833 € pour un même événement - franchise de 34 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 766 € par bénéficiaire et 33 833 € pour un même événement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 555 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 328 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	- 843 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 34 € par bénéficiaire						Néant	

#### TARIFS ANNUELS TTC

CATEGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
Loisir de base	20,10 €	31,15 €	54,30 €	11,40 €
Loisir TOP	39,20 €	50,25 €	83,00 €	Fas de garanties

a) Franchise de 25 € pour les frais de traitement - b) franchise de 17 € par dossier - c) Evolution des frais de premiers secours sauf appel préalable.  
d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com) (rubrique "service en ligne"). e) Par itinéraire et par assuré.

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique. Contactez Lafont Assurances, Téléphone : 04 68 35 22 26

LAFONT ASSURANCES – Service FFESSM  
Zone d'Activité Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY  
Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax +33(0)4 68 35 11 05  
E-mail : [contact@lafont-assurances.com](mailto:contact@lafont-assurances.com)

[www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

Immatriculation Orlas N° 12 068 74



## ASSURANCE

### Assurance en responsabilité civile :

Tous les licenciés à la FFESSM bénéficient des garanties en R.C. du contrat groupe FFESSM. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels sans tiers responsable

### Assurance individuelle accident optionnelle :

Lors d'un accident sans tiers responsable, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'assurance individuelle Accident

Les détails et tarifs des assurances individuelles accident sont présentés dans les tableaux suivants